RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

PRIMEUR

JUILLET 2022 N° 9

Comptes régionaux de l'agriculture 2021

Forte hausse des productions végétales dans une majorité de régions

En 2021, la production agricole en valeur augmente dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette augmentation est assez nette dans la plupart des régions. Elle est particulièrement forte en Île-de-France et Centre-Val de Loire, et plus modérée dans certaines régions, notamment en Nouvelle-Aquitaine. Ces différences d'évolutions entre régions s'expliquent en grande partie par l'évolution de la production végétale. Elles résultent à la fois des conditions climatiques (notamment les épisodes de gel du printemps 2021) et des hausses de prix de certains produits, qui ont eu des impacts différenciés en fonction des spécialisations régionales. Les consommations intermédiaires sont en hausse dans la plupart des régions, sous l'effet d'une hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation animale. Les subventions d'exploitation sont en légère hausse entre 2020 et 2021 au niveau national, résultat d'une hausse dans certaines régions et d'une stabilité dans les autres. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs augmente dans douze régions sur treize, portée par l'augmentation de la production végétale en valeur.

En 2021, la production agricole au niveau national augmente fortement en valeur (+ 7,7 %). Cette augmentation est due à une nette augmentation de la valeur des productions végétales (qui contribue à hauteur de 7,0 points à l'évolution totale), et dans une moindre mesure à une hausse de la valeur de la production animale (qui contribue à hauteur de 0,6 points à l'évolution totale) (*graphique 1*). La valeur de la production augmente dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur, particulièrement touchée par la baisse de la production fruitière en volume. Les volumes de production diminuent dans les régions du Sud de la France, ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté, notamment à cause du gel printanier.

Forte hausse de la production végétale en valeur en 2021, liée à la hausse des prix

En 2021, la production végétale augmente de 12,0 % en valeur (*tableau 1*).

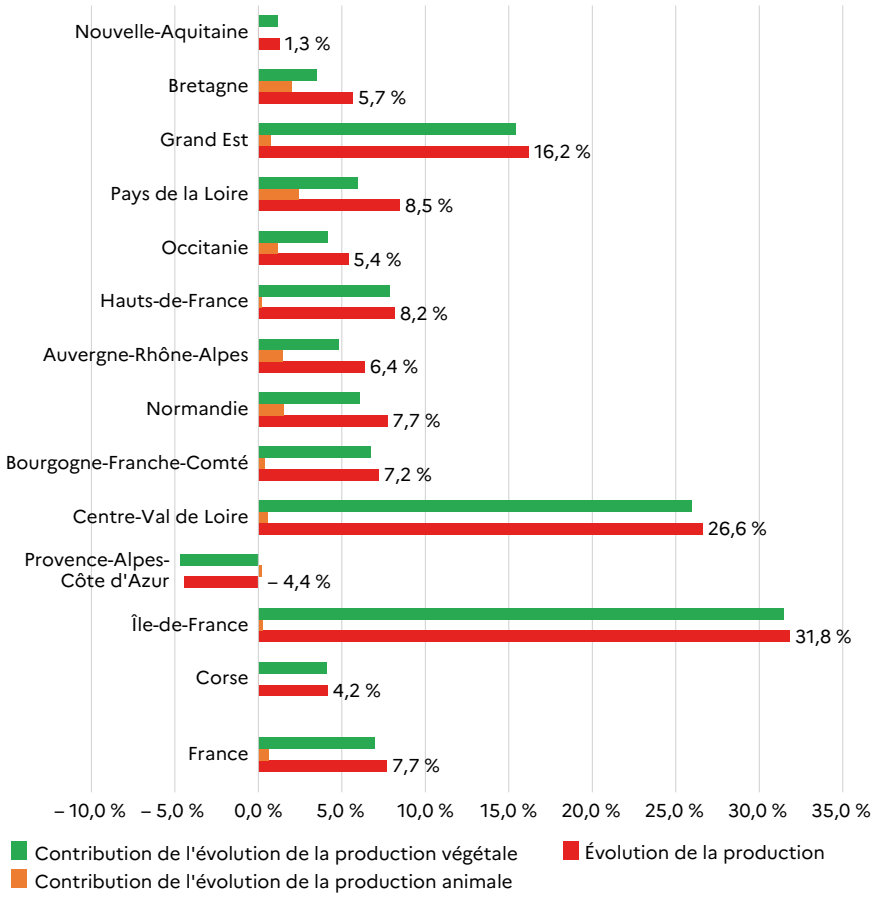
Cette augmentation est due à la forte hausse des prix (+ 12,1 %), alors que les volumes de production sont quasi stables (- 0,1 %). Les prix augmentent dans toutes les régions métropolitaines, les évolutions allant de + 6,5 % en Normandie à + 24,4 % en Centre-Val de Loire. En ce qui concerne les volumes, la situation est plus contrastée : les évolutions vont de - 11,3 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur à + 14,6 % en Île-de-France.

Les conditions météorologiques ont été proches en moyenne des normales en 2021. L'année a cependant été marquée par des gelées très fortes début avril, qui se sont avérées destructrices pour certains vergers et vignobles. Les prix, quant à eux, ont globalement évolué à la hausse, sous l'effet du dynamisme de la demande de produits agricoles lié à la reprise économique et du recul de certaines productions. Les prix des céréales, oléagineux et fruits ont atteint des niveaux inédits sur les dix dernières années.

Augmentation exceptionnelle de la valeur des productions céréalières, liée à une hausse combinée des volumes et des prix dans toutes les régions

En 2021, la production de céréales en volume augmente de 17,2 % en France, après avoir diminué de

Graphique 1
Évolution de la production agricole entre 2020 et 2021 selon les régions



Lecture : entre 2020 et 2021, la production agricole du Grand Est augmente de 16,2 % (en valeur). Cette hausse résulte essentiellement d'une augmentation de la production végétale qui contribue à hauteur de 15,4 points. La légère hausse de la production animale contribue à hauteur de 0,7 point.

Tableau 1
Évolution de la production végétale en valeur, volume et prix

	Évolution 2021/2020 de la production végétale en valeur	Évolution 2021/2020 en volume	Évolution 2021/2020 des indices de prix
Nouvelle Aquitaine	1,8	- 6,1	8,4
Bretagne	13,9	5,5	8,0
Grand Est	20,7	5,1	14,9
Pays de la Loire	16,5	7,3	8,5
Occitanie	6,4	- 4,8	11,7
Hauts de France	11,3	0,6	10,6
Auvergne-Rhône-Alpes	10,9	1,8	8,9
Normandie	13,2	6,3	6,5
Bourgogne-Franche-Comté	11,2	- 4,5	16,5
Centre-Val de Loire	34,6	8,2	24,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 5,1	- 11,3	7,1
Île-de-France	36,3	14,6	18,9
Corse	5,3	- 6,2	12,3
France	**12,0**	**- 0,1**	**12,1**

Lecture : entre 2020 et 2021, la valeur de la production végétale, hors subventions, augmente de 16,5 % en Pays de la Loire. Cette hausse résulte à la fois d'une hausse en volume, c'est à dire à prix constants, de + 7,3 % et d'une hausse des prix de production de + 8,5 %.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture.

presque 20 % en 2020. Cette hausse concerne toutes les régions. Elle est moins élevée (entre + 3,1 % et + 8,5 %) en Corse, Bretagne et Hauts-de-France. En revanche, elle dépasse 20 % dans sept régions, et même 25 % dans deux d'entre elles, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire. Les prix augmentent quant à eux dans toutes les régions, en raison d'une forte demande internationale et de récoltes limitées chez trois des plus grands exportateurs mondiaux de blé et d'orge (Russie, Canada, États-Unis). Ces augmentations de volumes et de prix se conjuguent pour donner une très forte augmentation de la valeur de la production, de + 50,9 % sur la France.

La production de pommes de terre est une production concentrée géographiquement. Les cinq premières régions productrices (Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie, Grand Est, Bretagne) concentrent en effet 90 % de la valeur de la production. La production de pommes de terre diminue légèrement en volume sur la France entière en 2021, après deux années de hausse (parfois très forte comme en 2019). Cette stabilité au niveau national masque des disparités régionales : le volume augmente en Grand Est (+ 2,9 %), Centre-Val de Loire (+ 0,6 %) et Normandie (+ 7,7 %), tandis qu'il diminue en Bretagne (- 5,6 %) et dans les Hauts-de-France (- 1,6 %), 1ère région productrice. Quant aux prix, ils sont à la hausse dans toutes les régions, à l'exception de Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Les prix en Hauts-de-France augmentent notamment de 17,9 %. La valeur de la production augmente dans toutes les régions, portée par la hausse des prix. Cette augmentation est de 10,6 % sur la France.

La production de betteraves se situe en majeure partie dans deux régions, Hauts-de-France et Grand Est, qui représentent 72 % de la production totale. Les volumes de production de betteraves augmentent dans toutes les régions productrices, portés principalement par l'augmentation des rendements après une année 2020 marquée par le virus de la jaunisse. Les prix augmentent également

sensiblement dans toutes les régions productrices. La valeur de la production augmente donc de 50,5 % en France, de 52,8 % dans les Hauts-de-France et de 52,1 % dans le Grand Est.

Touchée par le gel et les maladies, la production viticole diminue fortement en volume en 2021

Dans toutes les régions productrices, la production viticole a chuté en volume en 2021. Cette diminution est due d'une part au gel printanier qui a fortement endommagé les récoltes, d'autre part aux maladies (mildiou, oïdium). En France, cette baisse atteint 17,6 %. Dans le détail, cette baisse est particulièrement accentuée en Bourgogne-Franche-Comté (- 36,8 %), 3ème région productrice, ainsi que dans les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire. Elle est dans la moyenne (- 17,0 %) en Nouvelle-Aquitaine, 1ère région productrice, et plus limitée dans le Grand Est, 2ème région productrice. Les prix augmentent quant à eux dans la plupart des régions, sans compenser la perte en volume : la perte en valeur est de 11,1 % en France.

La production de fruits diminue en volume de 17,0 % en France. Cette diminution est, là encore, due au gel printanier. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine représentent 72 % de la production totale. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la production diminue de 25,9 % en volume. En particulier, la production s'effondre pour les cerises et les poires (- 56,4 % et - 71,4 % respectivement). En Occitanie, la baisse de volume totale est moins marquée (- 9,4 %). En Nouvelle-Aquitaine, la production de prunes et de melons diminue fortement en volume, celle de fraises diminue légèrement, celle de pommes augmente, pour une diminution de 22,1 % sur l'ensemble des fruits. Les prix, quant à eux, sont à la hausse dans toutes les régions. Finalement, la valeur de la production fruitière diminue de 7,6 % sur l'ensemble du territoire.

Les évolutions en volume de la production légumière sont relativement peu dispersées autour de la moyenne nationale (- 4,8 %), à l'exception des Hauts-de-France (- 14,2 %), ce qui est surtout dû au repli de la production d'endives (- 22,2 %). Les prix baissent de façon contenue (baisse au niveau national de - 2,3 %), à l'exception notable des Hauts-de-France, qui voient le prix des endives diminuer de 43,6 %.

Une augmentation modérée et homogène pour la production animale

En 2021, la production animale augmente de 1,7 % en valeur, sous l'effet d'une hausse des prix (+ 3,9 %) plus forte que la baisse de volume (- 2,1 %). Les évolutions en volumes sont assez homogènes entre les régions, allant de - 3,7 % en Nouvelle-Aquitaine à + 0,3 % en Pays de la Loire. Les hausses de prix sont quant à elles comprises entre + 0,3 % en Corse et + 6,1 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les évolutions en volume et en prix de la production bovine sont très homogènes régionalement en 2021. L'évolution en France en volume est de - 2,9 %. En Auvergne-Rhône-Alpes, 1ère région productrice, cette diminution est de 1,7 %. Les prix, quant à eux, sont à la hausse dans toutes les régions, hausse qui atteint 6,1 % en France. La production bovine augmente donc de 3,0 % en valeur sur la France.

La production porcine diminue légèrement en volume (- 2,5 %) et voit ses prix diminuer en 2021 de 4,4 %. La Bretagne, 1ère région productrice regroupant plus de la moitié de la production, a une production stable en volume et des évolutions de prix sensiblement identiques à celles observées au niveau national. La valeur de la production n'augmente que dans deux régions, les Pays de la Loire et la Corse.

La production de volailles est relativement stable en volume en France (- 1,7 %). Le cas de la Nouvelle-Aquitaine, 2ème région productrice, est cependant particulier avec une baisse en volume de 12,8 %, qui s'explique par une épizootie d'influenza aviaire ayant particulièrement touché les élevages de canards. Les productions bretonnes (1ère région productrice) et bourguignonnes diminuent également en volume, mais dans une moindre mesure. Les prix augmentent, quant à eux,

Tableau 2
Évolution des consommations intermédiaires, partage volume-prix

	Évolution 2021/2020 des consommations intermédiaires en valeurs	Évolution 2021/2020 en volume	Évolution 2021/2020 liée à la variation des prix
Nouvelle Aquitaine	- 0,6	- 2,0	1,4
Bretagne	4,5	- 0,4	5,0
Grand Est	5,4	4,2	1,2
Pays de la Loire	- 1,5	- 3,5	2,1
Occitanie	0,8	- 0,9	1,7
Hauts de France	2,1	- 0,4	2,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1,9	0,7	1,2
Normandie	2,5	1,6	0,9
Bourgogne-Franche-Comté	9,4	10,6	- 1,1
Centre-Val de Loire	10,6	8,7	1,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 1,7	- 3,3	1,7
Île-de-France	6,5	- 1,4	7,9
Corse	1,0	- 3,6	4,7
France	**3,3**	**0,2**	**3,1**

Lecture : entre 2020 et 2021, la valeur des consommations intermédiaires augmente de 4,5 % en Bretagne. Cette évolution résulte d'une hausse des prix (+ 5,0 %), tandis que le volume baisse de 0,4 %.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture.

dans toutes les régions, de manière homogène. Cette augmentation des prix est de 6,5 % en France. Finalement, la valeur de la production augmente dans toutes les régions, hormis en Nouvelle-Aquitaine et en Bourgogne-Franche-Comté.

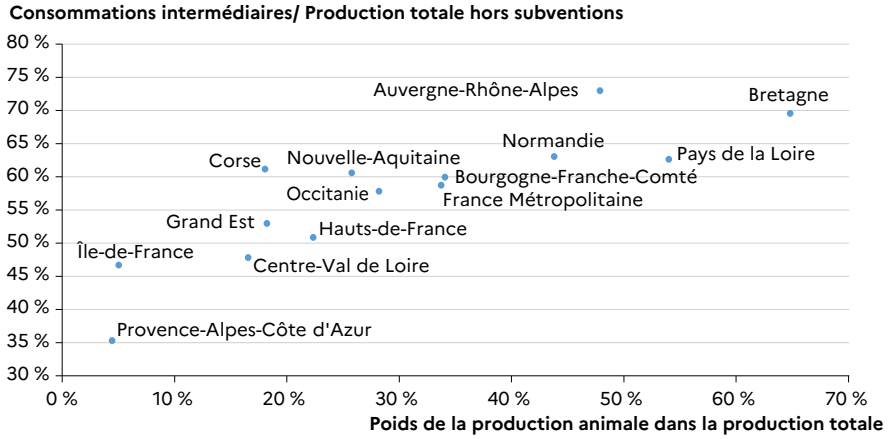
En France, la production d'œufs augmente en volume de 3,5 % en 2021. Cette augmentation concerne toutes les régions métropolitaines à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté. En Bretagne, 1ère région productrice, la production augmente de 2,5 %. Les prix augmentent quant à eux dans toutes les régions, sauf la Bourgogne-Franche-Comté. Finalement, la valeur de la production augmente de 9,8 % en France.

En 2021, la production laitière diminue faiblement en volume. Les évolutions en volume se situent entre - 5,5 % (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et + 0,1 % (Bourgogne-Franche-Comté). La Bretagne, 1ère région productrice, voit sa production diminuer de 0,5 % en volume. Les prix sont, quant à eux, en hausse dans toutes les régions productrices. Cette hausse atteint 4,3 % en France.

Consommations intermédiaires : hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation animale

Les consommations intermédiaires augmentent en valeur en 2021 en France, essentiellement sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation animale (*tableau 2*). Les résultats régionaux du compte provisoire sont cependant à interpréter avec prudence, les informations locales n'étant connues que plus tard, au moment de l'élaboration du compte semi-définitif. Les différences observées entre régions sont surtout liées à des différences de structures de consommations intermédiaires très fortes entre régions. Les régions d'élevage se distinguent par un niveau supérieur de consommations intermédiaires en raison de dépenses importantes liées à l'alimentation animale (*graphique 2*).

Graphique 2
Poids des consommations intermédiaires dans la production totale en fonction du poids de la production animale dans la région



Lecture : en Occitanie en 2020, la production animale représente 28 % de la production totale hors subventions. Le poids des consommations intermédiaires dans la production totale (hors subventions) s'élève à 60 %.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture.

Des subventions en hausse ou stables dans toutes les régions

En 2021, en France métropolitaine, les subventions aux exploitations agricoles (8,663 milliards d'euros1) sont constituées pour 10,1 % de subventions sur les produits et pour 12,3 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Les trois quarts restants sont constitués des autres subventions d'exploitation (essentiellement les aides directes découplées de la PAC). La composition de ces subventions varie fortement en fonction des régions. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 % et 30 % des subventions en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du nord. Dans ces régions (Île-de-France, Bretagne, Hauts-de-France), les subventions d'exploitation hors ICHN représentent plus de 90 % des aides. La part des aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions mais est relativement plus élevée dans les Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, régions d'élevage.

Dans toutes les régions métropolitaines, les subventions augmentent ou restent stables entre 2020 et 2021 (*graphique 3*), alors qu'elles avaient diminué entre 2019 et 2020, du fait notamment de la fin du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), auparavant compté comme une subvention d'exploitation à la différence des allègements de charges pérennes qui le remplacent. La hausse des subventions entre 2020 et 2021 en France métropolitaine s'explique principalement par la hausse des montants d'indemnisation au titre des calamités agricoles, particulièrement élevés en raison des épisodes de gel du printemps 2021. Les plus fortes hausses du montant des subventions en 2021 s'observent ainsi en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Une valeur ajoutée brute en hausse dans presque toutes les régions métropolitaines

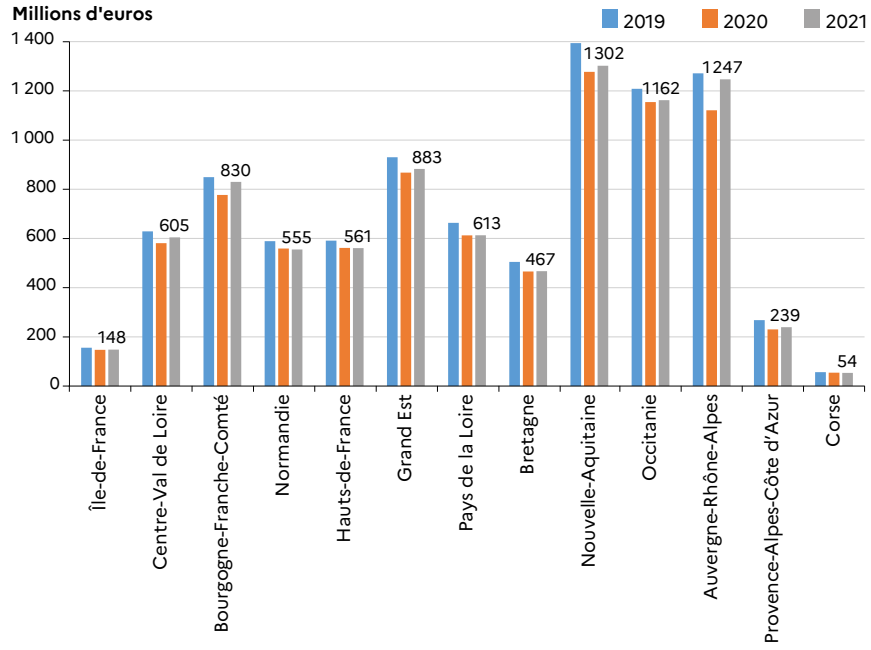
En 2021, la valeur ajoutée brute augmente de 13,9 % au niveau national. Cette hausse est une conséquence de la hausse de la production au prix de base, y compris subventions sur les produits (+ 7,6 %), en partie compensée par la hausse des consommations intermédiaires en valeur (+ 3,3 %).

1. Faute d'informations suffisantes au moment d'établir les comptes, les aides du fonds de solidarité en réponse à la crise du COVID-19 n'ont pas été comptabilisées dans les subventions d'exploitation des comptes régionaux, contrairement à ce qui a été fait pour le compte national.

Cette hausse de la valeur ajoutée brute s'observe dans douze régions métropolitaines sur treize, mais de manière contrastée selon les régions. En Île-de-France et en Centre-Val-de-Loire, elle augmente de respectivement 65,9 % et 45,0 %. Il s'agit de deux régions où les cultures céréalières représentent une part relativement importante de la production. La hausse de la valeur ajoutée brute est plus modérée dans les régions tournées vers l'élevage. Enfin, la valeur ajoutée brute diminue en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (qui pèsent peu en volume) (voir *Définitions*). Son évolution, par actif, s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi total (en équivalent temps plein). Entre 2020 et 2021, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent la même hiérarchie des régions.

Graphique 3
Ensemble des subventions par région 2019-2020-2021



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture.

Hugo Camille
SSP – Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles

Tableau 3
Valeur ajoutée et évolution entre 2020 et 2021

	Valeur ajoutée brute		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs		Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif	
	Valeur 2021 (en M€)	Évolution 2021/2020 (en %)	Valeur 2021 (en M€)	Évolution 2021/2020 (en %)	Valeur 2021 (en K€/actif)	Évolutions en termes réels (en %)
Île-de-France	729	65,9	839	51,0	101,6	50,9
Centre-Val de Loire	2996	45,0	3469	36,9	105,0	37,1
Bourgogne-Franche-Comté	2342	3,9	2980	4,4	67,8	4,4
Normandie	2242	17,3	2613	13,8	66,3	14,5
Hauts-de-France	3652	15,1	4063	12,6	100,9	12,4
Grand Est	4491	30,7	5157	26,0	78,6	25,5
Pays de la Loire	2917	29,6	3332	25,0	57,5	25,5
Bretagne	2868	8,3	3186	7,5	62,1	8,8
Nouvelle-Aquitaine	4492	4,2	5364	4,1	47,0	4,7
Occitanie	3167	11,8	3966	9,8	42,7	9,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1847	19,1	2760	18,1	36,6	18,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2158	- 5,8	2300	- 4,8	60,2	- 5,5
Corse	123	8,9	152	6,3	33,3	4,4
France		**13,9**		**11,8**		**11,5**

Lecture : en Normandie, la valeur ajoutée brute s'élève à 2 242 M€ en 2021, en hausse de 17,3 % sur un an. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF), obtenue en ajoutant à la valeur ajoutée brute les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production, s'élève à 2 613 M€, en hausse de 13,8 % sur un an. Ramenée au nombre d'actifs, la VABCF s'élève à 66 300 € par actif, en hausse de 14,5 % sur un an mesurée en termes réels, c'est à dire une fois enlevée la hausse des prix du PIB entre 2020 et 2021 (+ 1,3 %).
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Source et définitions

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) est établi en conformité avec le système européen des comptes (SEC) 2010. La branche agricole est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation**. Les premières représentent environ 13 % du total des subventions et prennent surtout la forme d›aides couplées animales (aides aux bovins allaitants). Les subventions d'exploitation regroupent l›ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agro-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit (les subventions sur les produits représentent moins de 3 % de la valeur de la production dans toutes les régions), moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Les consommations intermédiaires de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale…).

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires. **La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF)** se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production.

Source

Les comptes régionaux de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sous la coordination du Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence1 des comptes infranationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

1. Cette mise en cohérence n'est pas totale. En raison de différences méthodologiques entre l'établissement du compte national par l'Insee et celui des comptes régionaux par le SSP, les résultats nationaux peuvent légèrement différer de l'agrégation des résultats régionaux.

Pour en savoir plus

Lien vers la page des rapports présentés en CCAN

STATISTIQUE PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2022